

**27^{ème} réunion publique du
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Le lundi 25 septembre 2023 – 19 h
TEAMS**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

La présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée présente via Teams.

2. Vérification du quorum et des absences

PRÉSENCES :

Conseillères et conseillers : Ghislaine Foulem (présidente); Richard Gallant (vice-président); Guy Chiasson; Danny Comeau; Michèle Hébert; Pierre Morais; Gérard Robichaud; Alexandre Veilleux (élève conseiller).

Directrice générale : Marc Pelletier

Absences : Marie-France Maltais; Nathalie Mallais Comeau.

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente informe le Conseil qu'ils ont reçu le jour même un ordre du jour auquel a été ajouté le point 5.2 et 5.3.

MOTION 158, RÉOLUTION 27-3

**Le conseiller Comeau propose
Appuyé par le conseiller Gallant**

**QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du
25 septembre 2023.**

Adoptée

4. Déclaration de tout conflit d'intérêt en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
Aucun conflit n'est rapporté.

5. Pour discussion ou décision du CED

**5.1 Politique 713 – Lettre reçue du ministre Bill Hogan et réponse apportée par le
CEDSFNE**

La présidente relate au Conseil qu'à la suite de la réunion publique du 13 septembre dernier, une lettre a été envoyée au ministre l'informant de l'adoption de la résolution et de la Directive 4010 (*mise en œuvre de la Politique 713 – Orientation sexuelle et identité de genre*) par le CEDSFNE. À la suite de quoi, le CEDSFNE a reçu

une lettre du ministre Bill Hogan demandant au CEDSFNE de se conformer à la Politique 713 et d'abroger la résolution d'ici ce 25 septembre.

En réponse, la présidente explique que les trois Conseils d'éducation francophones ont envoyé une lettre réitérant leur position tout en s'appuyant sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ; étant donné la récente position du premier ministre du Nouveau-Brunswick qui a émis la possibilité de se soustraire à certains articles de la Charte. La présidente explique au Conseil que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait obtenir une dérogation au respect des articles 1 à 15 (à l'exclusion de deux) de la Charte sous les conditions que l'Assemblée législative accepte cette dérogation et que la Politique 713 devienne une loi inscrite dans la Loi sur l'éducation. La présidente informe qu'un accusé de réception a été reçu du bureau du ministre, mais pas encore de réponse.

5.2 Politique 713 – Lettre de la FENB

La présidente explique que la FENB a envoyé une lettre aux directeurs généraux des districts scolaires et au bureau du ministre, cette lettre évoque des contradictions entre les directives provinciales et celles des districts scolaires pour leurs membres et souhaite une clarification.

La présidente transmet la parole au directeur général pour poursuivre les explications.

Le directeur général informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec les trois Districts scolaires francophones et la FENB le vendredi 22 septembre au cours de laquelle les positions de chacun ont été clarifiées. Cependant, l'envoi de la lettre par la FENB semble créer une ambiguïté dans une situation qui avait été clarifiée auprès des membres de la FENB d'une manière unanime par les Districts scolaires francophones. Le Conseil redoute que ce questionnement soit utilisé à mauvais escient par le bureau du ministre auprès de l'opinion publique. Le directeur général poursuit en informant le Conseil qu'une réponse a été envoyée ce lundi 25 septembre à la FENB afin de réitérer la position du DSFNE dans ce dossier.

Un échange d'idées se poursuit entre les conseillers sur la bonne approche à avoir concernant leur démarche en lien avec la Politique 713, il est envisagé ce qui suit :

- Si l'opportunité leur est offerte, les Conseils d'éducation francophones et les directions générales des Districts scolaires francophones participeront à une rencontre avec le ministre Bill Hogan à laquelle, pour l'instant, ont été conviés les Conseils d'éducation anglophones et les directions générales des Districts scolaires anglophones;
- Communiquer par différents moyens, tels que les médias, nos messages et recentrer le débat sur le véritable sujet de la Politique 713, du respect de la Charte canadienne des droits et libertés en évitant les dérives et la désinformation;
- Développer de l'information simple et claire pour communiquer avec le public et contrer la fausse information diffusée actuellement;
- Proposer à des groupements neutres dans ce dossier de former une « coalition neutre » et veiller à donner la parole aux personnes apprenantes.

Sur ce dernier point, la présidente apporte au Conseil qu'une rencontre est organisée chaque mardi portant sur la Politique 713 et regroupant la FJFNB (Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick), l'AFPNB (Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick), la FCENB (Fédération des Conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick), l'AEFNB (Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick), la SANB (Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick), le groupement francophone LGBTQ2+ et les trois présidences des Conseils d'éducation francophones. La présidente informe le Conseil de son impression que ces groupements seraient des alliés qui pourraient former cette coalition neutre, partageant la position des Conseils d'éducation francophones et attendant que l'un d'entre eux fédère le reste du groupe autour de cette cause et de messages communs.

5.3 Renouvellement du mandat au Comité consultatif provincial des programmes d'études et de l'évaluation (CCPPEE)

La présidente explique qu'elle a reçu une lettre l'informant que son mandat actuel pour siéger sur le Comité consultatif provincial des programmes d'études et de l'évaluation (CCPPEE) arrive à expiration au mois de novembre.

MOTION 159, RÉOLUTION 27-5.3

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé du conseiller Morais

QUE soit adopté le renouvellement du mandat de madame Ghislaine Foulem, présidente du Conseil d'éducation du DSFNE à siéger à titre de membre du Comité consultatif provincial des programmes d'études et de l'évaluation (CCPPEE) pour un mandat de deux ans.

Adoptée

La présidente explique que les prochaines deux années seront très importantes dans l'affirmation de leurs droits de gestion comme étant capable de déterminer certains programmes.

La présidente remercie le Conseil pour leur confiance.

5.4 Renouvellement du mandat de la direction générale – *huis clos*

Les membres du Conseil décident de se retirer en huis clos (20h00)

MOTION 160, RÉOLUTION 27-5.4

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé par le conseiller Morais

QUE les membres du Conseil d'éducation se retirent en session de huis clos.

Adoptée

MOTION 161, RÉOLUTION 27-5.4

**Le conseiller Morais propose
Appuyé de la conseillère Hébert**

QUE les membres du Conseil d'éducation reviennent en réunion extraordinaire.

Adoptée

Les membres du Conseil reviennent en réunion extraordinaire (20h30)

MOTION 162, RÉOLUTION 27-5.4

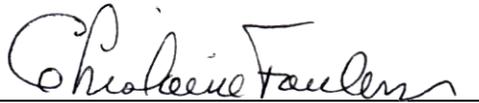
**Le conseiller Chiasson propose
Appuyé du conseiller Morais**

QUE soit accepté tel que discuté lors des discussions tenues à huis clos par le Conseil d'éducation, le renouvellement du mandat de la direction générale pour 5 ans à compter du 2 juin 2024 et les modalités qui seront discutées à la prochaine réunion de travail du Conseil.

Adoptée

6. Levée de la séance

Le conseiller Morais propose la levée de la séance à 20h33.



Ghislaine Foulem
Présidente



Marc Pelletier
Directeur général et secrétaire du Conseil